

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA BRESSE

(Vosges)

CONSEIL MUNICIPAL

- - - - -

COMPTE RENDU, PAR EXTRAIT

de la Séance ordinaire du lundi 23 Mai 2016

Nombre effectif et légal des membres du Conseil Municipal.	27
Nombre des membres en exercice actuellement	27
Nombre des membres présents à la séance	22
Nombre des membres ayant signé la délibération	22 + 5 procurations

- - - - -

L'an deux mil seize, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de LA BRESSE, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni sur convocation du 17 mai 2016 et sous la présidence de Monsieur le Maire, en session ordinaire.

Etaients présents :

M. Hubert ARNOULD, Maire

Maryvonne CROUVEZIER, 1^{ère} Adjointe

M. Jérôme MATHIEU, 2^{ème} Adjoint

Mme Geneviève DEMANGE, 3^{ème} Adjointe

M. Raymond MARCHAL, 4^{ème} Adjoint

Mme Alejandrina DUCRET, 5^{ème} adjointe

M. Jean François POIROT, -6^{ème} Adjoint

Mme Elisabeth BONNOT, 7^{ème} Adjointe

M. Loïc POIROT, 8^{ème} Adjoint

Mme Christelle AMET - M. Aurélien ANTOINE – M. Ludovic CLAUDEL – Mme Alexandra CROUVIZIER -

M. Jean Pierre DUTHION - M. Laurent FLEURETTE – Mme Magali MARION - Mme Liliane MENGIN –

Mme Fabienne MOREL – Mme Laëtitia MOUNOT - M. Jean-Baptiste MOUGEL - M. Patrice PROST –

M François VERRIER.

Excusées :

- Mme Chloé LEDUC ayant donné procuration de vote à Mme Elisabeth BONNOT

- Mme Nelly LEJEUNE ayant donné procuration de vote à Mme Maryvonne CROUVEZIER

- Mme Nadia RABANT ayant donné procuration de vote à M. Patrice PROST

- M. Nicolas REMY ayant donné procuration de vote à M. Jean-Baptiste MOUGEL

- Mme Claudine VINCENT-VIRY ayant donné procuration de vote à M. Jean-Pierre DUTHION.

Le Maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 18 h.

En préambule, le Maire signale que le point 2 de l'ordre du jour est ajourné, le dossier n'étant pas finalisé.

Il ajoute en questions diverses l'annonce faite vendredi par le Conseil Départemental des Vosges de la fermeture du Collège des Boudières.

Mme Laëtitia MOUNOT est désignée comme secrétaire de séance. Elle procède à l'appel.

Observations sur le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal du 9 mai 2016 :

Le Maire signale avoir reçu l'observation suivante de Mme Liliane MENGIN –au nom du groupe minoritaire- concernant son intervention suite aux observations faites par le Maire en préambule des points à l'ordre du jour, qu'elle souhaite voir reprise ainsi :

« Mme Liliane MENGIN souligne qu'il est mal venu de faire état de la vie personnelle d'un agent, en l'occurrence l'ancien DGS. Elle rappelle qu'elle n'a rien contre la personne du DGS et qu'il s'agit d'une gestion d'ordre générale, et fait remarquer que le chiffre annoncé pour le coût de la Maison de La Bresse est du Hors Taxe. »

Le Maire répond prendre note de cette remarque qui sera retranscrite au procès verbal de la présente séance.

Le Conseil Municipal n'émet aucune autre observation sur le procès verbal de sa précédente séance du 9 mai 2016.

Il est ensuite procédé à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

MARCHES PUBLICS

1 - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - SECTEUR DE BELLEVUE

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances et marchés publics, qui rappelle que, dans le cadre des travaux de voirie et de réseaux divers secteur de Bellevue, une consultation par procédure adaptée a été lancée.

Le projet vise à entreprendre une réfection des rues de Bellevue (et de sa rampe), des Champions et des Roches Beuty. Il comprend l'enfouissement des réseaux secs, la rénovation des réseaux humides, la réfection et le recalibrage des voiries.

Il est également prévu de reprendre les différents trottoirs, d'améliorer les cheminements, notamment par la mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées, de poser du mobilier urbain et d'aménager des espaces verts.

Le 20 mai 2016, la Commission des achats s'est réunie pour proposer une décision d'attribution de ce marché.

Sur la base de cette proposition, le Conseil Municipal est donc invité à délibérer en vue de prendre une décision d'attribution et d'autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer les pièces de marché, étant précisé qu'il sera réalisé en 4 tranches.

Trois propositions ont été reçues : TRB/ MOLINARI, PEDUZZI et COLAS.

Suite à l'analyse des offres par le Maître d'Ouvrage, la commission a proposé d'attribuer le marché à l'Entreprise TRB/MOLINARI pour 1 095 396, 75 € HT, soit 1 314 476,10 € TTC.

La présente séance a été programmée afin que la 1^{ère} tranche de travaux puisse commencer rapidement, vers fin juin.

M. Jérôme MATHIEU ajoute qu'une réunion des riverains concernés aura lieu prochainement pour expliquer le déroulement des travaux ;

A la demande de Mme Liliane MENGIN, le Maire précise que les travaux devraient pouvoir démarrer en juin et Mme Maryvonne CROUVEZIER donne le détail des différentes phases :

2016 : Rue des Champions -partie haute- et Rue des Roches Beuty (réseaux et voirie)

2017 : Rue des Champions -partie basse- (réseaux)

2018 : Rue et Rampe de Bellevue (Voirie et réseaux)

2019 : Rue des Champions (Voirie)

M. Jérôme MATHIEU précise que les réseaux secs doivent être terminés en 2018 car ils conditionnent l'obtention de certaines subventions.

Le chantier représente environ 2 mois et demi de travaux par an.

M. Jean-Baptiste MOUGEL ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux de voirie et réseaux divers du secteur de Bellevue à l'entreprise TRB/MOLINARI pour le montant précité et autorise le Maire ou son représentant à signer le marché en question.

2 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONCEPTION ET REALISATION DE TRAVAUX D'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE LA LANDE

L'examen de ce point est ajourné, Mme Maryvonne CROUVEZIER précisant que la Commission a demandé une renégociation.

Il s'agit d'un dossier épineux. D'autres avis sont nécessaires.

Les entreprises concernées sont venues sur place et ont constaté les problèmes.

Une première négociation a déjà eu lieu. Il va falloir investir 200 à 300 000 € dans ce marché.

Idéalement on aurait dû faire les travaux cet été. On ne peut attribuer le marché actuellement. On n'a pas le droit de se tromper. Il faut trouver la bonne solution, trop de questions restent floues.

La négociation de prix arrive à son terme.

3 - ADHESION DE LA COMMUNE DE LA BRESSE AU GROUPEMENT DE COMMANDE « BOIS-ENERGIE 2016 » DU PAYS DE REMIREMONT ET DE SES VALLEES

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe aux finances et marchés publics, qui informe qu'à l'initiative du Pays de Remiremont et de ses vallées, les communes de La Bresse, Fresse-sur-Moselle et Cornimont envisagent de s'associer de nouveau, afin de grouper l'achat et la livraison de plaquettes forestières de bois déchiqueté, destinées à alimenter leurs installations de chauffage au bois.

Il s'agit donc aujourd'hui de poursuivre cette expérience intercommunale de groupement d'achat, et ce pour la prochaine saison de chauffe (septembre 2016 – juin 2017).

A cet effet, un groupement de commandes doit être de nouveau constitué, qui aura donc pour objet de permettre à notre commune, pour ce qui la concerne, de passer ensuite, avec le ou les titulaires proposé(s) à l'issue d'une procédure groupée, le marché consistant en l'achat et la livraison de plaquettes forestières de bois déchiqueté à la hauteur de nos besoins propres.

Il est proposé que la Commune de La Bresse soit coordonnateur de ce groupement et elle serait, à ce titre, chargée d'organiser et assurer la gestion en commun de la procédure de passation du marché afférent à cette opération, au nom et pour le compte de l'ensemble des adhérents.

Chaque commune pourra ensuite passer, avec le ou les co-contractant(s) proposé(s) à l'issue de cette procédure, un marché individuel à la hauteur de ses propres besoins, de même qu'elle en assurera ensuite le suivi et le contrôle de la bonne exécution.

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, une convention constitutive du groupement sera signée avec l'ensemble des autres communes adhérentes.

En application de l'article 9 de la convention, il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour faire partie de la commission consultative chargée d'émettre un avis sur le choix de l'attributaire du marché.

A la demande de Mme Liliane MENGIN, Mme CROUVEZIER répond qu'il n'y a pas d'évolution dans le marché, les besoins sont les mêmes. Le volume porte sur 700 à 800 tonnes pour La Bresse. Elle précise qu'on produit une certaine quantité mais que la surface du local de stockage ne permet pas une plus grande production.

M. Jérôme MATHIEU ajoute que l'idéal serait de trouver un emplacement pour sécher les grumes et les broyer ensuite, et sur le même site, abriter les plaquettes pour qu'il n'y ait qu'un transport final jusqu'à la chaufferie.

Le Maire propose de nommer, comme l'année dernière, Mme Maryvonne CROUVEZIER en tant que suppléante, et M. Jérôme MATHIEU en tant que suppléant du groupement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la Commune de La Bresse au groupement de commande « bois – énergie 2016 » mis en place par le Pays de Remiremont et de ses vallées, approuve les termes de la convention constitutive de ce groupement, notamment la désignation de son coordonnateur, la Commune de La Bresse, autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention et désigne Mme Maryvonne CROUVEZIER, représentante titulaire de la Commune de La Bresse au sein de la Commission consultative du groupement et M. Jérôme MATHIEU en tant que suppléant.

QUESTIONS DIVERSES

POINT SUPPLEMENTAIRE :

ANNONCE DE LA FERMETURE DU COLLEGE DES BOUDIÈRES

Le Maire signale avoir reçu, vendredi 20 mai 2016, un appel de Mme BABOUHOT –Vice-Présidente du Conseil Départemental des Vosges- pour lui annoncer la fermeture du Collège des Boudières à la rentrée 2017.

Les arguments avancés sont :

- l'accessibilité (coût de mise aux normes 10 fois plus élevé à La Bresse qu'à Cornimont où les travaux ont été faits en 1990 car il y avait un élève handicapé),
- le niveau numérique : Mise à niveau beaucoup plus facile sur un seul site
- l'état des bâtiments,
- la diminution des effectifs, qui est générale sur le Département.

Mme Liliane MENGIN se dit étonnée que la commune n'ait pas été informée au préalable.

M. Patrice PROST estime que plusieurs arguments ne tiennent pas : la baisse des effectifs est générale, d'autres collèges ont moins d'élèves, et que les problèmes d'accessibilité relèvent du Conseil Départemental.

Mme Liliane MENGIN ajoute que tous les collèges sont confrontés à ce problème et que peu de bâtiments sont de plain pied.

Elle s'étonne qu'une pétition puisse être annoncée dans la presse pour le collège de Rupt/Moselle alors que l'information n'a été donnée que vendredi.

M. Jérôme MATHIEU précise que le plan départemental est réfléchi depuis un an et demi. Une étude a été menée sur tous les sites avec l'ensemble des chefs d'établissements afin de recenser les problèmes.

Le Département est confronté à une baisse de 30 % des effectifs en 30 ans, avec toujours la même surface de bâtiments. Le patrimoine immobilier reste le même.

Ce qui a été regardé, c'est l'état des bâtiments.

Aujourd'hui on parle de fermer 3 sites mais il reste des questions sur d'autres sites où il faut envisager une reconstruction ; il y a des problèmes de sécurité.

M. MATHIEU confirme qu'il y a effectivement des sites où l'effectif est plus faible (Ex. Darney, Le Val d'Ajol où on étudie un projet de regroupement avec la Haute-Saône, Lamarche où les distances ne sont pas les mêmes..., Rupt qui a bénéficié d'investissements importants il y a 2 ou 3 ans...)

Il ajoute qu'il avait été convenu qu'il n'y aurait pas communication de l'information avant décision de la commission permanente qui a eu lieu vendredi 20 mai. La réflexion a été menée en terme de territoire.

La proposition de fermeture des 3 sites sera proposée au Conseil Départemental de l'Education nationale qui donnera un avis le 14 juin. La décision sera entérinée le 27 juin prochain.

Pour La Bresse, il signale avoir voté «oui MAIS avec de bonnes conditions d'accueil au niveau des classes, de la restauration scolaire, des transports et des équipements d'infrastructure»

Patrice PROST pense que c'est un bon point mais qu'on sait déjà que les conditions d'accueil ne seront pas bonnes ni pour les élèves, ni pour les enseignants, les classes seront surchargées. (gymnase à partager entre 3 enseignants, etc....) Il estime que c'est du pain béni pour l'Education Nationale et il pense que les enseignants du primaire ont du souci à se faire...

Il aimerait avoir le point de vue de M. MATHIEU en tant que Conseiller Départemental et Adjoint.

M. Jérôme MATHIEU dit raisonner, en terme départemental, au niveau du territoire et signale qu'il y aura une rencontre avec la Vice-Présidente en charge du dossier.

En tant que Conseiller Départemental, il ne peut pas dire, parce qu'il est adjoint à La Bresse, que le collège des Boudières ne doit pas fermer.

Il y a moins de 8 divisions à la Bresse.

Le Département doit rationaliser les moyens, donc renforcer les sites sur lesquels on maintient des investissements importants.

M. Patrice PROST lui répond qu'il raisonne à l'échelle du Département mais que les habitants de La Bresse comptent sur lui pour défendre la commune dans ce domaine

Mme Liliane MENGIN souligne que La Bresse va se retrouver avec un seul collège privé et pense que les difficultés d'accessibilité en milieu de montagne n'ont pas été prises en compte.

Les parents risquent de jouer la facilité d'une façon générale

M. Jérôme MATHIEU ajoute que des discussions ont eu lieu avec les instances des collèges privés au niveau du Département.

Les collèges privés ne connaissent pas de baisse des effectifs.

Pour ce qui est du primaire, la concurrence existait déjà. Il y a aussi la qualité de l'enseignement.

Mme Liliane MENGIN souligne que la Bresse est située en fond de vallée. Des classes avec option sport ont été développées sur La Bresse parce que des infrastructures sportives existaient : elle se demande ce que vont devenir ces classes.

M. Jérôme MATHIEU répond qu'il n'est pas question de changer la sectorisation et qu'il est plus facile d'aller à Cornimont qu'à Gérardmer.

D'après M. Jérôme MATHIEU, le collège est la propriété de la commune.

Il reconnaît avoir voté pour car pour lui l'abstention n'était pas une position et a préféré renforcer un site sur le canton, dans le haut de la vallée, plutôt que d'en maintenir 2 coûte que coûte.

Il répond à M. PROST qui s'inquiète du devenir des 4 agents du CD 88 en poste au collège des Boudières, qu'ils seront transférés à Cornimont.

Mme Christelle AMET demande si un retour en arrière est possible au cas où les garanties demandées ne seraient pas obtenues.

M. Jérôme MATHIEU indique que le terme peut bouger.

Il ajoute que le Collège de Cornimont (prévu pour 420 élèves au départ mais il n'y avait pas les besoins d'aujourd'hui...) peut accueillir 240 (Cornimont et Saulxures) + 150 élèves de La Bresse alors que la réciproque n'est pas possible.

M. Patrice PROST prédit que l'Education Nationale en profitera pour supprimer des postes d'enseignants. C'est elle qui maîtrisera le nombre des classes en fonction des effectifs. Il regrette que l'élève ne soit pas pris en compte.

Il estime que la décision est abrupte et que le collège peut encore fonctionner avec 100 élèves, que la fermeture est trop rapide.

M. Jérôme MATHIEU reconnaît que la méthode est brutale et la décision pas facile à prendre, mais n'admet pas qu'on dise qu'on ne pense pas aux enfants, que c'est un procès d'intention.

Mme Liliane MENGIN dit qu'il n'est pas sûr que les 150 élèves iront à Cornimont, certains rejoindront le privé, d'autres –les sportifs- peut être Gérardmer...Il y a peu d'infrastructures sportives à Cornimont, déplacer les élèves entraînera des pertes de temps, des coûts de transport.

M. Patrice PROST, suite à l'annonce parue dans la presse, se réjouit qu'une motion soit proposée.

Il ajoute que sa position ne relève pas du chauvinisme, il s'agit de la vie d'une commune, c'est un coup dur pour La Bresse ; En sa qualité d'enseignant à Charlet, il pourrait parler de tous les dommages collatéraux que cette fermeture va apporter : classes surchargées, locaux trop exigus...

Le Maire ajoute qu'il se met à la place de tout le monde ; c'est d'ailleurs pourquoi il propose une motion dont il donne lecture :

Après l'annonce vendredi 20 Mai de la fermeture du site du collège de La Bresse à la rentrée de septembre 2017, la Municipalité, demande une rencontre avec Mme Babouhot, Vice Présidente en charge du dossier au Conseil Départemental. Elle demande à nos conseillers départementaux, Brigitte Vanson et Jérôme Mathieu d'organiser cette rencontre.

Nous demandons de la part du Conseil Départemental toutes explications quant à cette possible fermeture, à la rentrée 2017, que nous ne pouvons accepter dans l'état.

La Municipalité, bien que n'ayant pas compétence, demande tous les arguments qui ont amené à cette décision.

Nous exigeons d'obtenir des réponses en terme de transports, d'accueil et de restauration pour les collégiens bressauds qui devraient rejoindre le site de Cornimont.

Nous aurons également des questions sur le devenir des Bâtiments du site des Boudières et sur le service de restauration scolaire pour les primaires et maternelles de l'école publique de La Bresse.

Mme Liliane MENGIN demande si le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur un avis de fermeture ou pas.

M. Patrice PROST suggère de blinder la motion et de se prononcer contre la fermeture.

M. Jean-Baptiste MOUGEL propose d'attendre d'avoir des explications et des engagements écrits du Conseil Départemental.

M. Jérôme MATHIEU rappelle que le CDEN donnera un avis le 14 juin et que le Conseil Départemental se prononcera le 27 juin.

M. Loïc POIROT propose de dire que le Conseil Municipal s'oppose dans l'attente de garanties.

M. Patrice PROST explique que lui veut dire qu'il est contre sur le principe, et surtout à l'échéance 2017.

Le Maire rappelle que la fermeture du collège n'est pas de la compétence de la commune.

M. PROST répond qu'il défend ce dossier en tant qu'élu de la commune.

Mme Liliane MENGIN dit qu'on ne peut pas prendre position dans l'état actuel des choses.

M. Raymond MARCHAL ajoute que le papier se laisse écrire, que ce n'est pas la presse qui va nous gérer.

M. Loïc POIROT estime que les garanties ne sont pas satisfaisantes, on peut formaliser cet état. Il faut trouver un compromis car pour l'instant les informations du Département ne sont pas précises. On voudrait des garanties et on s'oppose à toute position dans cette attente.

Mme Liliane MENGIN propose qu'un tour de table soit fait afin de recueillir l'avis de chacun.

M. Aurélien ANTOINE pense qu'on ne voit pas assez loin.

Mme Liliane MENGIN craint que des familles s'installent à Cornimont.

Le Maire répond qu'il a des petits enfants qui vont à l'école à plus de 20 km de leur domicile.

Mme Geneviève DEMANGE ajoute que 7 km à l'heure actuelle, ce n'est rien

Mme Alexandrine DUCRET informe qu'une commission scolaire a lieu le 24 mai et qu'elle pourra confirmer le fait que la baisse des effectifs continue pour l'entrée en 6^{ème}.

Mme Liliane MENGIN déplore que c'est encore la disparition d'un service public dans notre haute vallée.

Mme Geneviève DEMANGE demande s'il vaut mieux avoir 2 collèges qui vivent ou un seul qui va bien ?

M. Patrice PROST se demande si ce sont bien ces collèges là qu'il faut fermer.

Des équipements ont été réalisés tout récemment. Est-ce qu'il en est tenu compte ?

M. Jérôme MATHIEU réexplique que la décision n'est pas simple pour les élus départementaux, que les problèmes locaux sont toujours des sujets délicats.

Le Collège des Boudières fait partie des 5 plus petits du Département. En terme de transport, la distance La Bresse – Cornimont n'est pas un gros problème.

Le problème n'est pas de perdre un site, le problème est de perdre des effectifs.

Ce n'est pas une bonne nouvelle mais il faut faire un choix. Il faut avoir une vision de territoire.

Certains services n'existeront plus dans toutes les communes de notre territoire parce que nous n'en avons plus vraiment les moyens.

Il faut exiger des garanties d'accueil des élèves dans de bonnes conditions.

Il ajoute qu'il a aussi une vision sur le territoire et sur notre haute vallée, et que son rôle n'est pas de défendre uniquement La Bresse

M. François VERRIER ajoute que si on maintient ces collèges pendant quelques années, il faudra les remettre aux normes d'accessibilité.

Il espère que l'argent qui ne sera pas dépensé à cette fin en cas de fermeture sera réservé au confort et au bien-être des élèves sur le site regroupé.

La projection qu'on a aujourd'hui, c'est une baisse d'effectifs sur les années à venir.

Mme Fabienne MOREL demande s'il n'était pas possible de mettre les classes de 6èmes et 5èmes dans un bâtiment, les 4èmes et 3^{ème} dans l'autre.

M. Jérôme MATHIEU répond que c'est ce qui a été fait à Monthureux ; mais il faut pouvoir assurer au niveau des transports.

Mme Liliane MENGIN estime qu'on ne peut se voiler la face par rapport aux conséquences.

Mme Christelle AMET attire l'attention sur la durée des transports. Il y a intérêt à ce que le service de transport soit bien organisé.

Le Maire répond que des garanties en terme de transport seront également demandées.

M. Patrice PROST demande si le Conseil Municipal serait prêt à dire oui à de bonnes conditions ?

M. Loïc POIROT suggère, pour gagner quelques années, de demander un agrandissement et une adaptation du Collège de Cornimont pour un accueil dans de meilleures conditions dans quelques années.

M. Patrice PROST trouve que cela a l'avantage de se projeter un peu plus loin dans le futur. 2017, c'est déjà demain.

M. Laurent FLEURETTE pense que ce serait plus intelligent que de dire simplement qu'on n'est pas d'accord.

Mme Christelle AMET dit qu'il vaut mieux accompagner ce projet en demandant de nouvelles conditions, des bâtiments adaptés.

Mme Liliane MENGIN revient sur le « OUI mais »

M. Jérôme MATHIEU rappelle que la proposition qui a été faite vendredi est la fermeture des sites de La Bresse, Granges et Darney.

Les élus départementaux ont dit « OUI mais... » Le Conseil Départemental n'a pas dit qu'il ne tiendrait pas compte des arguments des élus, parents d'élèves et professionnels.

Il ajoute, concernant le collège privé, qu'il est géré par l'OGEC ; Les bâtiments n'appartiennent ni à la commune, ni au département. Ce sont des organismes privés ; ils ne connaissent pas de baisse d'effectifs. Pourquoi ? il faut se poser la question.

Au collège St Laurent, sur 147 élèves, 23 seulement sont bressauds...

Mme Liliane MENGIN revient sur l'ouverture des classes dédiées au sport. C'est un argument à développer.

Est-ce qu'il ne faut pas imaginer d'autres éléments qui pourraient justifier le maintien du Collège de La Bresse

M. Jérôme MATHIEU répond qu'il fallait y penser avant.

M. Patrice PROST dit « Si j'ai bien compris, le « mais... », c'est une histoire de délai.

M. Jérôme MATHIEU répond qu'il y a des décisions mises sur la table avec les syndicats de parents d'élèves et d'enseignants jusqu'au 27 juin. Ces discussions doivent apporter tous les éléments de part et d'autre pour étayer les arguments de chacun.

Le Maire propose d'approuver la motion présentée qu'il relit à la demande de M. Patrice PROST.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion présentée qui sera adressée au Président du Conseil Départemental des Vosges.

Le Maire remercie les élus présents et lève la séance à 19 heures 30.

La prochaine séance est programmée le **20 juin 2016 à 20 heures.**

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Laëtitia MOUNOT

Hubert ARNOULD